

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 8 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 8 octobre 2019 à 19h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois, Hartley Lepage et Marc-Aurèle Blais

Était également présente, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim;

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

Les points à l'ordre du jour sont:

1. Projet de règlement numéro 2019- 12 - politique de frais de déplacement;
2. Adjudication du contrat – rénovation du Centre Plein Air La souche;
3. Modification de la résolution 2018-11-560 programme AIRRL 2018-51;
4. Travaux : problématique de drainage des ponceaux de la route de l'Anse McInnis;
5. Demande d'aide financière du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);
6. Ponceaux : route du camp des étudiants ;
7. Paiements de factures
8. Cours de yoga
9. Modification de la résolution numéro 2019-02-088 – programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes, raccordement des services municipaux et don de terrain
10. Modification de la résolution numéro 2019-02-087 – programme supplément au loyer –projet destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie AccèsLogis –volet II
11. Avis de motion – règlement numéro 2019-13 – programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec
12. Projet de règlement 2019-13 – programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

13. Acquisition de l'infrastructure portuaire de l'Anse-à-la-barbe
14. Période de questions
15. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-529

01. PROJET DE RÈGLEMENT 2019-12 - POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-12
RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLACANT LES
RÈGLEMENTS NUMÉRO 2008-02 et 2014-06 DÉCRÉTANT
LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE
SÉJOUR POUR LES ÉLUS, LES MEMBRES DE COMITÉS,
LE PERSONNEL CADRE ET LE PERSONNEL SYNDIQUÉ**

Un avis est donné par madame Marie-Ève Allain, qu'un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont exemplaire est déposé devant le conseil municipal pour remplacer la politique de frais de déplacement et de séjour pour les élus, les membres de comités, le personnel cadre et le personnel syndiqué.

2019-10-530

02. ADJUDICATION DU CONTRAT – RÉNOVATION DU CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été demandé, par le biais du Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour la rénovation du Centre Plein Air La Souche;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2019, une seule soumission a été déposée soit : MFT & Fils Inc., au montant de 708 899.51\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est MFT & Fils Inc.;

ATTENDU QU'une négociation s'est tenue conformément au code municipal, art. 938, et qu'une entente entre les deux parties a mené à une modification du prix, soit un montant de 462 911.59\$ taxes incluses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu ;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte, le plus bas soumissionnaire conforme soit MFT & Fils Inc. au montant de 462 911.59\$, taxes incluses;

La dépense sera défrayée à même la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 et pour les années 2019 à 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-531

**.03 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-11-530
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS
SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Titre du projet : Resurfacement de certains tronçons situés sur le territoire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale PAQL);

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL :

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet incluant la part du Ministère

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission des coûts des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-532

**04. TRAVAUX : PROBLÉMATIQUE DE DRAINAGE DES PONCEAUX DE
LA ROUTE DE L'ANSE MCINNIS**

Il est proposé par madame Mireille Langlois , appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons reporte la demande de soumissions pour les travaux à être reportés au printemps 2020. Le directeur des travaux publics aura à évaluer les améliorations à y apporter pour procéder à une planification pour le printemps prochains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-533

05. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière et ce, pour le projet Rénovation et agrandissement du Centre multifonctionnel de Port-Daniel-Gascons (dossier 558083);
- La municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière, ce qui comprendra notamment l'ensemble des travaux effectués à même les secteurs du CLSC et du point de services de la municipalité de Port-Daniel-Gascons;
- La municipalité s'engage à assumer tous les dépassements de coûts associés au projet, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-534

06. PONCEAUX : ROUTE DU CAMP DES ÉTUDIANTS

ATTENDU QUE le ponceau de la route du Camp des étudiants est obstrué par un barrage de castors;

ATTENDU QUE les travaux de démantèlement du barrage et du trappage des castors sont justifiés afin d'éviter des dommages supplémentaires à la route;

ATTENDU QU'en vertu des art. 26 et 67 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) la municipalité de Port-Daniel-Gascons n'a pas besoin d'autorisation du Ministère des Forêts, Faune et Parcs puisqu'il s'agit d'une situation considérée urgente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu ;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate :

Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc. pour dégager le ponceau obstrué dans la route des étudiants pour un montant de 800\$, taxes incluses;

Monsieur Daniel Briand, trappeur professionnel, pour piéger les castors pour un montant de 50\$ par castor et remboursement des frais de ses déplacements à .045\$ le kilomètre

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-535

07. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Cèdre Vimy Cedar ; facture reliée à la résolution numéro 2019-08-459 pour le hangar du CPE, au montant de 4 500\$ taxes en sus;
- E. Morin Rénovation Enr.; facture #102533, au montant de 7 350\$, taxes en sus pour travaux de passerelle accordé au belvédère;
- Energie Sonic Inc.; facture #00024696713, au montant de 398.69\$ incluant taxes et frais de livraison (propane pour le complexe municipal);
- Jean-Luc Heyvang, architecte; facture reliée à la résolution numéro 2019-08-458 pour l'agrandissement et rénovation du Centre Plein Air La Souche, au montant de 13 000\$, taxes en sus
- Englobe Corp.; facture reliée à la résolution numéro 2019-07-388 pour le projet d'agrandissement du centre multifonctionnel, au montant de 9 365\$ taxes en sus;
- Englobe Corp.; facture reliée à la résolution numéro 2019-07-387 pour le projet de construction de 24 logements, au montant de 11 215\$, taxes en sus;
- Eurovia Québec; facture reliée au complexe municipal, au montant de 27 117.45\$, taxes en sus;
- Tetra Tech : facture reliée à la résolution numéro 2019-02-112 pour le projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons, au montant de 31 795.75\$, taxes en sus;
- Kwatroe Consultants; facture reliée à la résolution numéro 2019-08-458 pour le projet du Centre Plein Air La Souche, au montant de 9 750\$, taxes en sus;
- Le Groupe Ohméga; facturation reliée à la résolution numéro 2019-07-396 pour l'installation de 8 compteurs d'eau résidentiels et 9 compteurs d'eau commercial, au montant de 29 679\$, taxes en sus;
- Berthelot Entreprise Électrique Inc.; facture reliée à la résolution numéro 2019-05-247 pour un éclairage adéquat et à faible coût énergétique pour l'aréna au montant de 26 950\$, taxes en sus;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-536

08. COURS DE YOGA

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande au nom des fermières de Gascons, pour la location, à titre gratuit, de la salle multifonctionnelle située à Gascons pour les cours de yoga qui se dérouleront tous les mardis après-midi, pendant 8 semaines au cours de l'automne.

Adoptée à l'unanimité des conseilles

2019-10-537

09. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-02-088 – PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES, RACCORDEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX ET DON DE TERRAIN

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières **et de taxes de services;**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons décide ce qui suit :

Article 1; Dans le but de permettre à Les habitations Port-Daniel–Gascons de bénéficier du programme AccèsLogis, la présente résolution vise à instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec.

Article 2; Ce programme permet à la municipalité d'accorder à l'organisme une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières **et de taxes de services;**

Article 3; L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en :

- Un crédit de taxes foncières **et de taxes de services** correspondant à 100% du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans;
- Le raccordement des services municipaux;
- Un don de terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-538

**10. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-02-087
PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – PROJET DESTINÉ AUX
PERSONNES ÂGÉES EN LÉGÈRE PERTE D'AUTONOMIE
ACCÈSLOGIS – VOLET II**

ATTENDU QUE Les habitations Port-Daniel–Gascons présenteront un projet d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons est en faveur de la construction neuve d'un édifice à logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis exige la participation de la Municipalité au Programme de supplément au loyer pour son acceptation par la SHQ;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction présenté par Les habitations Port-Daniel–Gascons, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années pour au moins 50% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10=539

**11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-13 – PROGRAMME
MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE
AU PROGRAMME D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

Le conseiller, monsieur Denis Langlois, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, ledit règlement.

2019-10-540

**12. PROJET DE RÈGLEMENT 2019-13 – PROGRAMME MUNICIPAL
D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME
D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

Un avis est donné par madame Mireille Langlois, qu'un règlement

sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont exemplaire est déposé devant le conseil municipal concernant une aide financière complémentaire au programme d'AccèsLogis Québec.

2019-10-541

13. ACQUISITION DE L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE DE L'ANSE-À-LA-BARBE

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée par résolution à vouloir faire l'acquisition des infrastructures portuaires de Gascons, Anse-à-la-Barbe appartenant à Pêches et Océans Canada;

ATTENDU QUE la Municipalité est sur le point de signer une promesse d'achat avec Pêches et Océans Canada;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les autorisations nécessaires pour procéder à la signature de cette promesse d'achat;

ATTENDU QUE suivant l'acquisition des infrastructures de Pêches et Océans Canada, la Municipalité devra régulariser l'occupation de ses infrastructures dans le domaine hydrique de l'État;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la Municipalité s'engage à régulariser l'occupation exercée sur le domaine hydrique de l'État auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État une fois le transfert effectué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-542

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

2019-10-543

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 19h37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr,
directrice générale par intérim